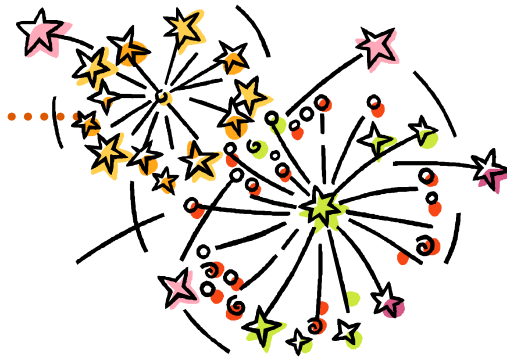




Protégeons nos forêts...



Feu de joie Feu d'artifice

Un feu de joie sécuritaire

Pour profiter pleinement et en toute sécurité de votre feu de joie, il faut s'informer du danger d'incendie et garder à l'esprit quelques consignes :

- S'informer auprès de sa municipalité de la réglementation en vigueur;
- Choisir un endroit dégagé loin des fils électriques et des arbres;
- Dégager le tour du feu sur une largeur d'au moins 5 fois sa hauteur;
- Garder à proximité des outils et de l'eau et s'assurer de bien éteindre le feu avant de quitter les lieux.



Lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt

Ce qui est interdit

Le feu qui brûle librement et qui pourrait se propager

Les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage)

Les feux d'artifice



Ce qui est permis

Le feu allumé dans une installation prévue à cet effet et munie d'un pare-étincelles, tels poêle, foyer ou contenant de métal